



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le règlement ci-dessous mentionné a été adopté par le conseil municipal le 3 octobre 2011 et entrera en vigueur conformément à la Loi:

- PC-2791 Règlement sur les usages conditionnels.

Ce règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville située au 451, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 19^e jour d'octobre 2011.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE OF BY-LAW

Public Notice is hereby given that the under mentioned by-law was adopted by the municipal council on October 3, 2011 and will come into force according to the Law:

- PC-2791 Conditional Uses By-law.

This by-law is now available at the City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard in Pointe-Claire for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire the 19th day of October, 2011.

Louise Baril
Greffière adjointe par intérim/Interim Assistant City Clerk